Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 022-212200919-20260402-D26_02_04_0006-DE

DÉPARTEMENT DES CÔTES-D'ARMOR

MAIRIE
DE
KERMOROC'H

22140

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE KERMOROC'H

EN DATE DU 02 avril 2026.

L'an deux mil vingt-six, le deux avril à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal de KERMOROC'H, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Yann BOURGES, maire.

Présents : Yann BOURGES, Hervé LE BRIS, Bénédicte LABAT, Émile MONFORT, Philippe GILLE, Séverine GUEGUEN, Marion ROUSSEAU, Delphine CALVEZ, Emmanuel POULAIN, Pierre GAUTIER, Éloïse RICHARD.

Secrétaire de séance : Bénédicte LABAT

Nombre de membres au conseil					11	**Date convocation 27.03.2026**
Nombre de présents					11	
Nombre de votants					11	
Pour	**11**	Contre	0	Abstention	0	

Délibération N° 02-04-0006 - Objet : Élection des délégués au Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts du SDE22, publié par arrêté préfectoral en date du 9/01/2026 indiquant le mode de calcul et le nombre de délégués pour la commune,
Vu le nombre de délégués à désigner par la commune, qui nous a été communiqué préalablement par courrier,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉSIGNE :

- ***Délégué titulaire : Hervé LE BRIS***
- ***Délégué suppléant : Émile MONFORT***

- AUTORISE Monsieur Le Maire à engager et à signer toutes les démarches relatives à ce dossier

Pour copie conforme,
Le Maire,
Yann BOURGES

MAIRIE DE KERMOROC'H 22140 (Côtes d'Armor)

La secrétaire,
Bénédicte LABAT

Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture de Saint-Brieuc le 08 avril 2026
et de la publication le 08 avril 2026.

MAIRIE DE KERMOROC'H 22140 (Côtes d'Armor)